

**VILLE DE RIGAUD**  
**Séance ordinaire du 19 août 2025 à 19 h**  
**10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud**  
**Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2025
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2025
6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
7. **CONSEIL MUNICIPAL**
  - 7.1 Appui – Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'environnement
  - 7.2 Appui – Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
8. **DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 8.1 Dépôt du procès-verbal de correction du 8 juillet 2025 – Résolution 2025-07-174
  - 8.2 Adoption de la *Politique relative à la Loi sur l'accès aux documents des organismes public et sur la protection des renseignements personnels*
  - 8.3 Adoption de la *Politique de gestion des archives*
  - 8.4 Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs – Juillet 2025*
  - 8.5 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 421-2025 remplaçant le règlement numéro 266-01-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460)
  - 8.6 Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat et des transferts budgétaires – Juillet 2025

8.7 Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires effectués du 28 juin au 7 août 2025 ainsi que le paiement des comptes à payer en date du 20 août 2025

8.8 Gestion du personnel – Mouvements de personnel – Juillet 2025

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Aucun

## **10. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 419-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

10.2 Adoption du projet de règlement numéro 419-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

10.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 420-2025 autorisant l'usage de lieu de retour de contenants consignés dans la zone C-160

10.4 Adoption du projet de règlement numéro 420-2025 autorisant l'usage de lieu de retour de contenants consignés dans la zone C-160

10.5 Acceptation provisoire des travaux d'infrastructures municipaux – Phase 1 – Groupe Lawlor inc.

10.6 Dérogation mineure – 476, chemin du Petit-Brûlé – Marge latérale gauche- Lot 3 607 308 – Zone A

10.7 P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 65, rue Saint-Pierre – Agrandissement avec l'ajout de quatre (4) classes modulaires – Lot 3 607 787 – Zone P-170

10.8 Abrogation Résolution 2025-07-182 – P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 68-70, rue Saint-Viateur – Réfection de trois (3) balcons en cours avant, latérale droite et gauche – Lot 3 608 304 – Zone H-143

10.9 P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 68-70, rue Saint-Viateur – Remplacement de trois (3) perrons et de leurs escaliers respectifs en cours avant, latérale droite et avant secondaire – Lot 3 608 304 – Zone H-143

- 10.10 P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Remplacement de trois (3) enseignes, dont une apposée au mur latéral droit, une apposée sur vitrine latérale droite, et l'autre projetante au mur avant – Lot 3 608 512 – Zone C-136
- 10.11 P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 103, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Installation d'une enseigne apposée sur la marquise du mur avant – Lot 3 608 539 – Zone C-137
- 10.12 P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 104, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Remplacement de deux fenêtres, remplacement du revêtement extérieur et isolation extérieure sur la façade latérale droite, remplacement du revêtement du toit du premier étage en façade et latérale droite – Lot 3 608 536 – Zone C-137
- 10.13 PPCMOI Préliminaire – 456, chemin de la Grande-Ligne – Construction d'un bâtiment commercial – Marge de recul avant et implantation de l'aire de stationnement en cour avant – Lot 3 608 956 – Zone C-138

## **11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

11.1 Aucun

## **12. VARIA**

## **13. Dossiers des comités consultatifs**

## **14. Période de questions allouée au public**

## **15. Messages des membres du conseil**

## **16. Clôture de la séance**

### **\* PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM \***

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du président de la séance doit se présenter au microphone et s'identifier en indiquant clairement son nom avant de poser sa question.
2. Lors des séances ordinaires, la préséance est donnée aux questions posées en personne lors de la séance, puis à celles envoyées à l'avance par courriel, puis aux questions posées en direct via les réseaux sociaux de la Ville.
3. La personne appelée au microphone dispose de 5 minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à cette intervention.
4. Les questions sont adressées aux membres du conseil, lesquels peuvent y répondre dans l'immédiat, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit. Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
5. La personne qui pose une question doit utiliser un langage convenable, poli et respectueux.
6. Le président de la séance peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne conformément à l'article 9.10 du *Règlement 391-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*.